MISSION EN GUYANE

29 novembre au 6 décembre 2005

CLEMENT Guy

Décembre 2005

RAPPORT DE MISSION EN GUYANE

29 novembre – 6 décembre 2005

OBJECTIF DE LA MISSION

Les difficultés successives soulevées pour la présentation et l'approbation du budget relatif à la dernière tranche (juin 2004-décembre 2006) du Docup 2000-2006 sont annonciatrices des perspectives de contraintes financières visant les futurs financements. Même si les sentiments sur la qualité de l'intervention du CIRAD/CA sont partagés, ce contexte financier ne peut qu'interroger sur la qualité de l'implication future du Centre dans les activités d'appui agronomique sur le périmètre de Mana.
Dans cet environnement, la présente mission visait à discuter, avec Jean-Claude LASSAUX, responsable du projet, de la manière la plus adéquate sur les plans techniques et financiers d'achever le Docup 2000-2006. Par ailleurs, il s'agissait d'apprécier le sentiment des divers intervenants de la filière rizicole guyanaise sur les situations présente et à venir.

AGENDA

29 novembre : voyage Arles-Montpellier-Paris-Cayenne-Mana.
30 novembre- 4 décembre : tour de champs et discussions avec les membres de l'équipe CIRAD/CA comme les intervenants de la filière rizicole sur le périmètre au sujet des résultats du programme d'appui agronomique et de ses objectifs éventuels.
5 décembre : voyage Mana-Kourou-Cayenne. Discussions avec P. GODON, représentant du CIRAD en Guyane.
5-6 décembre : voyage Cayenne-Paris-Montpellier-Arles

RESUME SYNOPTIQUE

La qualité des travaux du CIRAD n'est éreintée par les intervenants de la filière que de manière opportuniste et sectorielle, particulièrement au niveau des variétés. Par contre, l'inefficacité desdits travaux en terme d'appui agronomique continue à être donnée comme une des causes voire à l'origine des mauvais rendements obtenus sur le périmètre.

- Le principe du maintien d'une structure de recherches n'est pas remise fondamentalement en cause. Par contre, il convient de lui adjoindre, pour améliorer l'efficience de son travail, une structure de vulgarisation jouant le rôle d'interface entre recherche et riziculteurs.
  Les avis, au niveau des intervenants de la filière rizicole, sont partagés entre le maintien total ou partiel des activités du CIRAD/CA sur le principe de leur fonctionnement actuel, une intervention sous une autre forme à définir voire une non-prolongation de la mission du CIRAD/CA.
  Les perspectives du niveau des montants disponibles dans le prochain Docup 2007-2013 ne sont guère larges. Il conviendra que l'éventuelle activité future du CIRAD tienne compte de l'exiguïté de l'enveloppe financière.

DEVELOPPEMENT

Un nouvel environnement de la production

1) – Les exploitants

Depuis 2003, le nombre d'exploitants rizicoles sur le périmètre de Mana a diminué d'une unité et pas de la moindre, la Compagnie Agricole de Mana (CAMA) ayant abandonné toute prétention en culture comme pour la transformation au profit de la Société Rizicole de l'Ouest Guyanais (CROG), laquelle se retrouve, avec 3177 hectares, l'opérateur le plus important du périmètre. En fait, la CROG suzeraine l'ensemble de la production de la rive Est de la Mana puisque la SOMAG (ex SOGURIZ) produit toujours grâce et pour la CROG. La seule alternative à l'hégémonie de la CROG est constitué de la Société Agricole de Mana (SAM) qui rizicultive les 1140 hectares de la rive ouest de la Mana.
Pour diverses raisons, dont la dimension comparée des exploitations, le poids du passé et celui des actionnaires, la SAM a du mal à constituer un pôle d'équilibre par rapport à la CROG. De ce fait, la position de la CROG dans le pôle de développement économique pour l'Ouest guyanais que constitue le polder de Mana est prééminente dans toutes les discussions, particulièrement avec les pouvoirs publics (dont la DAF Guyane).

2) – Un Directeur de la CROG au caractère aussi trempé que l'acier de Tolède

Nouveau Directeur de la CROG, M. BERMELL a pris la suite de M. SANCHEZ appelé à d'autres fonctions et sur la gestion duquel circulent de bien malveillantes rumeurs. M. BERMELL n'a pas une réputation de diplomate florentin comme l'atteste son surnom évocateur de "bulldozer". Placé à la tête de la CROG pour redresser, dit-on, les comptes, M. BERMELL agit certes avec un style assez direct mais mis au service de l'objectif qui lui a été assigné.

3) – Une coopérative de paille (presque !)

Le nouveau Directeur de a COCEROG, M. Julien CAZES, a pris ses fonctions dans un contexte particulier où

La COCEROG, qui produisait les semences pour la riziculture sur le périmètre n'assure qu'à la marge cette activité
La COCEROG est exsangue de liquidités et sa subsistance est redevable à la CROG (à qui elle n'a donc a priori pas grand chose à refuser) vis-à-vis de laquelle elle essaye pourtant de garder un certain libre arbitre.
Il est admis que le rôle de la COCEROG s'accentue en s'ouvrant à d'autres activités comme l'approvisionnement ou le service technique (alors qu'elle n'a pas les moyens humains ou techniques d'assumer son rôle de producteur semencier).
Le problème de la dette de la COCEROG par rapport au CIRAD n'est pas réglé

3) – Une production sous règles de la nouvelle PAC

Pas tout à fait à l'image de la PAC régissant une part de l'agriculture du 1er monde (le montant de la prime n'est pas découplé de la production dans les DOM-TOM), il reste que le montant de la rime se substitue au prix de vente de la production pour assurer le revenu net/hectare. Ce contexte privilégie l'économie d'intrants au suivi d'un message technique même motivé.

Le CIRAD/CA dans cette nouvelle distribution de rôles

Dans ce contexte sensiblement nouveau, les activités du CIRAD ne sont pas honnies mais ne sont pas/plus ressenties comme prioritaires, particulièrement par la CROG dont le message est relayé, bien sûr très diplomatiquement, par la DAF. Par contre la SAM, qui voie dans le CIRAD/CA un organisme indépendant constituant un contre poids technique aux appétits de la CROG, est favorable au maintien de l'intervention du CIRAD/CA.

Dans le cadre du périmètre rizicole de Mana, le CIRAD/CA conduisait un programme d'appui agronomique, activité complétée à partir de 1996 par la réalisation de la production semencière réduite à partir de 2003 à la seule production de semences de pré-base. Le D'interlocuteur incontournable en ces matières, quel rôle peut être envisagé pour le CIRAD/CA dans la nouvelle donne ?

1 – Programme d'appui agronomique

La demande des tenants de la filière rizicole en terme de priorités opérationnelles à conduire dans le cadre du programme d'appui agronomique est très erratique. Nonobstant les effets pervers imputables à l'augmentation de la part de la prime PAC dans le revenu/hectare et de la diversité des priorités affichées, les opérations de recherches évoquées portent sur la maintien de la fertilité des sols, l'influence des itinéraires culturaux sur la réalisation des composantes du rendement, les pesticides disponibles (herbicides, insecticides, fongicides) et l'optimisation de leur utilisation ainsi que les variétés. Le planage et son maintien, autres traits jugés important, ne semblent pas constituer des problèmes d'ordre technique mais financier.

1.1- Maintien de la fertilité des sols

Après les 1ers essais mis en place par R. BARAN pour tenter de corriger des PH marquant particulièrement bas par chaulage interposé, la réaction des opérateurs du périmètre avait été épidermique, avant même l'obtention de résultats indiscutables, pour étudier et entreprendre des démarches d'introduction de calcaire coquiller. Il n'y aurait aucune raison pour que les études en cours sur le maintien de la fertilité des sols ne suscitent pas, dans l'absolu, une telle réactivité pour autant que les résultats indiquent clairement la présence d'un facteur limitant ce qui ne semble pas être le cas d'après les premières analyses. Par ailleurs, le contexte a changé dans la mesure ou la nouvelle PAC incite aux économies d'intrants. Si le suivi de la fertilité des sols peut constituer un sujet d'intérêt général, l'application des résultats à l'échelle des exploitations doit, sauf mise en évidence d'un facteur limitant avéré, nécessiter un suivi ou une étude à la parcelle se traduisant, in fine, par une recommandation à la même échelle.

1.2- Influence des itinéraires culturaux sur la réalisation des composantes du rendement

Les agriculteurs sont généralement assez peu sensibles aux critiques qui peuvent leur être formulées sur la pertinence de leur/s itinéraire/s technique/s sauf à pouvoir comparer le résultat agriculteur à celui de parcelles de démonstrations de dimensions équivalentes entièrement gérées par le programme d'appui agronomique. Cependant, même cette démonstration peut s'avérer insuffisante puisque, bien que conduisant 200 à 300 hectares de riz/cycle pour la production semencière, les exemples donnés par CHAROY-FEUILLETTE puis BARAN n'ont que trop rarement fait des émules. Il faut ajouter, dans le contexte actuel, la nécessité de comparer, à la fois, les productions et leurs coûts.

Il reste néanmoins indispensable qu'un programme d'appui agronomique puisse lister les facteurs susceptibles de limiter les rendements, en proposer des modalités de contrôle et établir puis mettre à jour un itinéraire technique de référence.

1.3- Les pesticides disponibles et leur application

Avant de considérer les pesticides pour contrôler les situations parasitaires, il convient d'analyser les méthodes non chimiques afin d'éviter des sur-emploi de produits susceptible d'aggraver les infestations ou de provoquer l'apparition rapide de tolérances, autant de contre-emplois. Cette analyse nécessite l'intervention de spécialistes en défense des cultures dans le cadre d'un programme d'appui agronomique. Par ailleurs, eu égard à l'environnement législatif de la production, les spécialités phytosanitaires utilisées sur riz dans les pays proches ne peuvent être adoptées sans réserve pour la culture en Guyane.

Les herbicides

En principe, les pesticides disponibles pour la riziculture en Guyane sont ceux homologués en France méditerranéenne, sans exclusion pour les herbicides, pas automatiquement, les insectes ou cryptogames étant susceptibles d'être différents, pour les insecticides et fongicides.
Pour les insecticides et les fongicides, des demandes d'extension d'homologation ou d'usage ont été effectuées, en relation avec le SRPV Guyane, par le Centre Français du Riz et le Syndicat des Riziculteurs de France et Filière avec certain succès. Il faut cependant noter que les molécules insecticides susceptibles de faire l'objet de telles démarches sont peu fréquentes. En effet, la réglementation européenne n'est pas encore en cours dans ce domaine et les spécialités potentiellement intéressantes doivent être recherchées dans le Catalogue français.
Même si les spécialités herbicides homologuées sur riz pour la métropole sont utilisables en Guyane, il est évident que leur adéquation par rapport aux conditions locales doivent être évaluées en terme de période d'application, d'efficacité, de sélectivité et de coût. Ce travail a, jusqu'à présent, été effectué par le programme d'appui agronomique conduit par le CIRAD/CA en relation avec le SRPV et en bénéficiant de l'appui de missions de courtes durées accomplies par des spécialistes de la malherbologie et de la phytiatrie. Par ailleurs, l'intervention d'un agronome est indispensable afin de mesurer dans quelle mesure l'adoption d'un nouvel herbicide peut être amené à modifier l'itinéraire technique à travers les diverses interactions que son utilisation peut être amenée à générer.

Les insecticides

Le contrôle des insectes ravageurs est extrêmement complexe sur le périmètre de Mana autant par l'implication d'un grand nombre de ravageurs potentiels comme de leurs goûts alimentaires et des périodes où ils les mettent en pratique. La présence, sur le périmètre, de riz à divers stades dû à l'échelonnement des semis sur 2 mois environ ajoute à la difficulté. Par ailleurs, pour assurer le contrôle de ces populations de ravageurs dont les cycles se succèdent ou se chevauchent tout le long du cycle, il convient de déployer une stratégie de lutte intégrée, le recours au tout chimique se traduisant immanquablement par une recrudescence des dommages.
Quoique l'incidence des insectes ravageurs soit, avec l'occurrence de pluies torrentielles pendant l'été de mars, la cause majeure des mauvais rendements paddy et industriel obtenus sur le périmètre, le problème des insectes n'est que rarement vu dans son ensemble, surtout depuis le désengagement de l'implication du SRPV dans ce domaine à partir de 2001.

L'effet négatif des insectes ravageurs au 1er cycle 2005 a malgré tout réveillé les consciences de la filière rizicole et rajouté, à l'objectif d'homologuer l'utilisation de nouvelles molécules insecticides, celle de remettre en place un système performant d'avertissements agricoles.
Par ailleurs, le principe d'une collaboration avec l'université du Parana au Brésil et la COCEROG pour mettre en place un programme de lutte biologique contre les punaises qui serait effectué à titre gracieux. On peut rappeler que cette tentative de collaboration initiée par le CIRAD/CA avec la mission du Docteur MARTINS n'avait pas donné suite eu égard aux droits de la partie brésilienne sur la propriété intellectuelle de certaines souches et donc aux redevances attendues.
La mise en place d'une activité d'avertissements agricoles, sous le double financement ODEADOM (2/3) et riziculteurs (1/3) constitue une opportunité dont le cadre technique est déjà défini et est à la disposition de la COCEROG. La seule contrainte résulterait du choix du SRPV de ne pas s'impliquer dans cette aventure autant pour la formation des agents que pour la rédaction des avertissements proprement dits. Un appel du pied a été fait, en tout bien tout honneur, par la DAF au CIRAD afin d'assurer la formation des techniciens dans ce domaine (techniques d'observations, seuils de déclenchement des avertissements, ...).

- Les fongicides

L'extension d'usage d'un fongicide (azoxystrobine) pour contrôler la pyriculariose en Guyane est en cours d'obtention. Le problème va se poser quand à la réalisation des traitements traitements systématiques sur tout ou partie (en fonction de leur sensibilité) des variétés, traitements recommandés par le système d'avertissements agricoles ?

1.4- Les variétés

La variété constitue la source de tous les maux surtout quand les rendements ne sont pas bons. Autant dire que l'industrie du CIRAD en la matière est vivement critiquée même si les résultats d'essais comme les rendements relevés sur les meilleures parcelles et le taux de renouvellement des variétés en culture ont toujours donné quitus au CIRAD/CA de son travail en amélioration variétale. De fait, pour compenser l'incurie du CIRAD/CA en matière variétale, les tenants de la filière rizicole sur le périmètre ont pensé avoir recours aux expertises en la matière de SYNGENTA en Inde et de l'ADRON au Surinam. C'est ainsi que 4 variétés provenant d'Inde ont été proposées à l'inscription au Catalogue Officiel : 2 variétés hybrides F1 (un pari pour l'avenir, la culture de ces formules n'étant pas encore maîtrisées) et 2 variétés lignées provenant de hors-type sélectionnés dans des variétés cultivées ou testées en Guyane (l'Inde semble d'ailleurs le paradis des hors-types si l'on prête foi aux propos faisant état de plusieurs dizaines de ces plantes y ont été repérés à partir d'échantillons de variétés cultivées). Parallèlement, la COCEROG a effectué une démarche auprès de l'ADRON pour obtenir l'autorisation de proposer l'inscription de ces variétés au Catalogue Officiel. Il est ainsi prévu que les dossiers d'inscription de 3 variétés de l'ADRON soient déposés avant le début du 2ème cycle 2006 (il n'est pas inopportun de se demander déjà qui en supervisera ou réalisera les épreuves DHS et VAT dans le cas de la fin de mission du CIRAD). Les responsables de l'ADRON n'auraient demandé aucune contre partie à la COCEROG contre cette libéralité sinon qu'elle soit à la base d'une collaboration scientifique fructueuse !!!

1.5- Synthèse

Le nombre d'opérationnels sur le périmètre de Mana se résume à deux exploitations rizicoles d'inégales dimensions et assises, la CROG et la SAM et à la DAF qui régente administrativement l'activité.
La demande technique des opérationnels n'est pas clairement identifiée. Le maintien de la présence du CIRAD pour la réalisation du programme d'appui agronomique n'est pas souhaitée par la CROG (qui lui préfèrerait l'intervention d'un bureau d'études privé), est exigée par la SAM pour des raisons en partie autres que techniques (et qui ne veut pas de l'intervention d'un bureau d'études privé) et, en tout état de cause, n'est pas envisagée par la DAF tout au moins sous la forme actuelle. Il ne semble par ailleurs pas, dans le contexte actuel, que les acteurs attendent de la part du CIRAD/CA des avancées techniques, mais tout au mieux de jouer un rôle de bouc émissaire pour endosser la responsabilité de médiocres résultats ou de garant de neutralité dans les rapports de force qui se jouent entre les deux entreprises rizicoles. Par contre, avec ou sans le CIRAD, il est souhaité un programme d'appui agronomique plus proche des riziculteurs avec plus d'appui et moins d'agronomie que l'on pourrait qualifier de rogramme de transfert d'innovations ou de vulgarisation. Dans la mesure où, pour vulgariser ou transférer, il faut des avancées, cette quasi-unanimité donne quitus au CIRAD du bien fondé de son activité antérieure et présente.

2 – La production semencière

Depuis le 1er janvier 2003, le CIRAD/CA a conservé la charge contractuelle de réaliser la production de semences de pré-base de 4 à 5 variétés pour le compte de la COCEROG. Antérieurement au 1er janvier 2003, le CIRAD/CA assurait l'intégralité de la production semencière et assurait la gestion de la COCEROG. Depuis le 1er janvier 2003, le rôle du CIRAD/CA s'arrête à la production contractuelle de semences de pré-base pour 4 à 5 variétés pour le compte de la COCEROG. En raison des problèmes récurrents liés à la dette de la COCEROG vis-à-vis du CIRAD, la réalisation de ce service s'est arrêté au 1er cycle 2006.
Dans sa structure actuelle (manque de matériel et de personnel) la COCEROG, qui éprouve des difficultés certaines à réaliser la production de semences R1 répondant aux normes françaises en matière de pureté variétale, ne peut avoir compétence de réaliser la production de semences de pré-base. Dans ce sens, la cessation d'activités du CIRAD/CA lui serait pénalisante. Dans le cas où cette hypothèse se confirmerait, la COCEROG, consciente de ses faiblesses, se verrait contrainte d'acheter de la semence de pré-base (G2) ou de base (G3) à des tiers producteurs, par exemple au Surinam dans le cas d'inscription des variétés ADRON au Catalogue européen.
Assez curieusement, la cessation d'activités du CIRAD/CA apparaît plus pénalisante, au niveau du périmètre, sur les aspects de réalisation des épreuves d'inscription au Catalogue et de production de semences de pré-base, donc sur des aspects plus proches d'une compétence en production semencière qu'en agronomie appliquée.

Quelle place pour le CIRAD dans le programme 2007-2013 ?

D'après le DAF, les financements du prochain programme financier ont de grandes chances d'être plus contraints que précédemment (dans la suite de la dernière partie du Docup 2000-2006). Indépendamment de l'avis des acteurs rizicoles du périmètre de Mana, il est nécessaire de préciser que le dispositif mis en place par le CIRAD/CA à Mana est très coûteux. Face à des financements en diminution, l'intervention du CIRAD/CA pour autant qu'elle se poursuive doit se faire à moindre coût.

1) – Les divers schémas possibles

Une réduction des coûts d'intervention peut être obtenue à travers divers cas de figure

1.1- Maintien d'une équipe réduite

L'équipe du CIRAD/CA de Mana est composée de 2 techniciens superieurs et de 4 collaborateurs encadrés par un cadre expatrié et un volontaire du service national. Cette équipe de travail peut être plus ou moins réduite en fonction d'objectifs en appui agronomique diminués bien sûr moins que proportionnellement. Cette économie pourrait être renforcée en confiant l'encadrement de l'équipe à un chercheur expatrié basé à Kourou et œuvrant sur une autre thématique et par suppression du volontaire du Service National.
Dans les faits, l'opportunité d'une telle éventualité est contredite par l'absence d'une demande claire formulée au CIRAD/CA de la part des acteurs de la filière rizicole. On peut dès lors se questionner sur l'intérêt technique du maintien d'un embryon d'équipe. Par ailleurs, on ne justifiera pas son maintien par la réalisation des épreuves DHS et VAT d'inscription au Catalogue (les demandes d'inscription étant très erratiques dans le temps) pas plus que pour la production de semences de pré-base qui ne constitue pas une finalité au CIRAD.

2.2- Des missions d'appui

Le principe de la réalisation de missions d'appui sous-entend la cessation d'activités du CIRAD/CA à Mana, la prise en charge de l'activité d'appui agronomique par un tiers (Chambre d'agriculture, Institut technique, Bureau d'Etudes ...) qui pourrait faire appel à un spécialiste du CIRAD sur ou hors place en cas de besoin circonstancié. Cette solution offrirait l'avantage de tirer profit de l'expertise acquise par les agents du CIRAD/CA sur le périmètre de Mana tout en replaçant leur intervention dans un cadre plus discret ou prolonger la mission en la rendant plus rentable pour les entreprises rizicoles. Des missions de formation (avertissements agricoles, production de semences, ...) pourraient être envisagées dans ce cadre. L'occurrence de ces missions pourrait être régie par un accord contractuel passé avec la structure responsable du programme d'appui agronomique à partir de 2007 ou résulter de demandes circonstanciées.

2) – Vers un retrait définitif de Mana en 2006 ?

Si un retrait définitif de Mana était envisagé en 2006, il conviendrait que l'arrêt de la mission s'effectue graduellement pour que la totalité des engagements du programme d'appui agronomique pour 2006 comme le respect du budget prévisionnel soient tenus. Techniquement, le second cycle 2006 ne peut entièrement occulté puisqu'il doit nourrir la 2ème campagne des essais DHS et VAT et permettre de compléter les prélèvements d'échantillons pour les analyses de sol et la collecte de données relatives à l'établissement de référentiels culturaux. Il en va de la dignité de notre retrait. Budgetairement, cette activité maintenue durant le 2ème cycle 2006 va demander l'intervention d'une équipe réduite jusqu'à la fin des récoltes (fin septembre-mi-octobre). Le dispositif doit donc être allégé dès le mois de mars pour respecter le budget prévisionnel dans lequel l'ensemble des salaires du personnel hors cadre est pris en charge jusqu'au mois de juin inclus.